

FRAIS DE SCOLARITÉ	Habitants Agglo ⁽¹⁾		Habitants hors Agglo	
	Enfants et étudiants de -25 ans	Adultes	Enfants et étudiants de -25 ans	Adultes
Éveil artistique de 4 à 6 ans	135 €	—	236 €	—
Initiation danse ou chorale de 6 à 7 ans	151 €	—	280 €	—
CURSUS MUSIQUE à partir de 8 ans → 1 cours individuel d'instrument → + 1 ou 2 ateliers de pratique collective	275 €	296 €	483 €	495 €
À partir du 3^e atelier de pratique collective	16 €	19 €	22 €	25 €
CURSUS DANSE⁽²⁾ à partir de 8 ans → 2 cours hebdo en 1 ^{re} et 2 ^e année → 3 cours hebdo à partir de la 3 ^e année	275 €	296 €	483 €	495 €
CURSUS THÉÂTRE → 1 atelier hebdo	333 €	354 €	483 €	495 €
Classe Horaire Aménagée Musique	48 €	—	—	—
Classe Horaire Aménagée Théâtre	60 €	—	—	—
Pratique collective hors cursus → Ateliers, orchestres, ensembles...	129 €	141 €	156 €	177 €
Chorale « Chantons sur le pouce » ouvert à tous	70 €	70 €	—	—

⁽¹⁾ Tarifs applicables sur fourniture d'un justificatif de domicile à l'inscription.

⁽²⁾ Fournir un certificat médical de moins de 3 mois lors du premier cours de danse.

MODALITÉS

- Remise de 10% à partir de la 2^e inscription au sein de la même famille au même domicile.
- Participation du CCAS de Dreux pour les élèves de moins de 25 ans habitants de la ville de Dreux sur présentation de la fiche de quotient familial.
- À partir du 1^{er} octobre, toute année commencée est due. Si besoin, les règlements peuvent être étalés sur les mois d'octobre, novembre et décembre de l'année scolaire en cours.
- Le paiement peut s'effectuer auprès du Conservatoire jusqu'au 31 décembre (soit en ligne par carte bancaire, espèces, chèque à l'ordre du Trésor Public ou Chèques Vacances). Après cette date, le Trésor Public procédera au recouvrement des factures.

LOCATION D'INSTRUMENTS ⁽³⁾

Chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor Public à renouveler tous les ans

1 ^{re} année	80 €	90 €
2 ^e année	100 €	110 €
3 ^e année	140 €	150 €

⁽³⁾ dans la limite du parc disponible – assurance individuelle obligatoire

LOCATION DE COSTUME DANSE

10 €